# Remises de peines conditionnelles au Burundi

PANA, 25 fÃ©vrier 2016 Bujumbura, Burundi - Les prisonniers condamnÃ©s Ã des peines infÃ©rieures ou Ã©gales Ã cinq a vont recouvrer la libertÃ©, Ã condition quâ€™ils ne soient pas poursuivis pour des actes de "gÃ©nocide, des crimes contre lâ€™humanitÃ©, des crimes de guerre, du vol Ã main armÃ©e, de la dÃ©tention illÃ©gale dâ€™armes Ã feu ou encore pour a sÃ»retÃ© intÃ©rieure et extÃ©rieure de lâ€™Etat", au terme du dÃ©cret numÃ©ro 100/41 portant mesure de grÃ¢ce prÃ©sider on appris, jeudi, de source officielle Ã Bujumbura. Le texte du dÃ©cret exclut encore les auteurs du "viol, des homicides volontaires, du mercenariat, de lâ€™anthropophagie et de tous les autres crimes commis en association ou en bandes organisÃ©es".

Dâ€™un autre cÃ´tÃ©, sont commuÃ©es en peines de servitude pÃ©nale de 20 ans, les condamnations Ã la servitude pÃ©n perpÃ©tuitÃ©, exceptÃ© les condamnations pour les infractions lourdes de gÃ©nocide, de crimes contre lâ€™humanitÃ©, de c de guerre, du vol Ã main armÃ©e, de la dÃ©tention illÃ©gale dâ€™armes Ã feu ou encore pour atteinte Ã la suretÃ© intÃ©rie extÃ©rieure de lâ€™Etat, prÃ©cise la mÃªme source. Les plus rÃ©centes condamnations Ã la servitude pÃ©nale Ã perpÃ©tu aujourdâ€™hui la peine la plus lourde au Burundi, aprÃ¨s lâ€™abolition de la peine capitale, en 2009, avaient Ã©tÃ© infligÃ©e quatre des 28 militaires et policiers Ã lâ€™origine de la tentative deÂ putsch manquÃ©du mois de mai dernier. Le dÃ©cret prÃ encore des remises de peines pour toutes les femmes enceintes ou allaitantes, celles ayant des nourrissons, les prisonniers atteints desÂ maladiesÂ incurables et Ã un stade avancÃ©, les infirmitÃ©s physiques notoires, les condamnÃ©s Ã¢gÃ©s de 60 ans et plus au 31 dÃ©cembre 2015, les malades mentaux et lesÂ mineursÂ sont Ã©galement Ã©ligibles Ã la gr prÃ©sidentielle. Le prÃ©sident burundais,Â Pierre NkurunzizaÂ sâ€™Ã©tait engagÃ©, lors de la visite du SecrÃ©taire gÃ©nÃ Nations unies Ã Bujumbura, Ban Ki-Moon, les 22 et 23 fÃ©vrier derniers, Ã libÃ©rer autour de 2.000 prisonniers, sans toutefois plus de prÃ©cisions sur la catÃ©gorie des bÃ©nÃ©ficiaires de la grÃ¢ce. Lâ€™esprit du dÃ©cret Ã©tant de Â« dÃ©s les prisons, amÃ©liorer les conditions carcÃ©rales, bÃ¢tir le pays autour des idÃ©aux de paix, de justice, de respect des droits de la personne humaine et de rÃ©conciliation nationaleÂ». Cette mesure de grÃ¢ce sâ€™ajoute Ã une autre qui avait Ã©tÃ© rÃ©cemment pour annuler 15 mandats dâ€™arrÃªt internationaux contre des opposants enÂ exilÂ qui se sont impliquÃ©s dans mouvement de contestation du troisiÃ¨me mandat du chef de lâ€™Etat actuel, lâ€™annÃ©e derniÃ¨re. Une trentaine dâ€™op en exil sont toujours frappÃ©s de mandats dâ€™arrÃªt internationaux, tandis que des milliers dâ€™autres contestataires du rÃ attendent toujours leur sort dans les prisons du Burundi.